

# COMPTE RENDU

## Séance du 7 Juillet 2016

### **47-2016 : Choix d'un maitre d'oeuvre pour travaux Maison de pays**

Mme le maire rappelle le projet de restructuration de la maison de pays en espace péri-scolaire. Elle rappelle au conseil qu'une consultation pour le choix d'un bureau d'études avait été lancée par la Commune.

La commission des travaux, épaulée par le CAUE, a étudié sept dossiers de candidature pour ne garder que trois postulants dont les offres correspondaient le mieux à la demande de la municipalité.

Le 21 Juin 2016, ces trois candidats ont été convoqués pour défendre leur candidature. Il s'agissait de JOLICLERC Laurent de Boucieu le Roi, CETTIER Aline et WETTEL Thierry de St Jean de Muzols et CARRILLO Pascal du Pouzin.

Aujourd'hui il appartient au Conseil Municipal de choisir le cabinet qui travaillera sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

**DECIDE** de confier la mission de restructuration de la maison de pays à SASU D'ARCHITECTURE PASCAL CARRILLO.

**APPROUVE** le montant de la mission fixé à 49 225 € HT

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

**DIT** que les crédits sont prévus au budget 2016, opération 112.

### **48-2016 : TARIFS GARDERIE PERI-SCOLAIRE 2014-2015**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs de la garderie péri-scolaire, il invite le conseil municipal à fixer les montants pour l'année scolaire 2016-2017;

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

**Décide** d'appliquer une augmentation de 0.3 % sur les tarifs 2015-2016

Le Matin

7h00 à 8h30 > 2.21 €	1.98 € (2ème enfant)	1.77 € (3ème enfant)
----------------------	----------------------	----------------------

Le Soir

16h30 à 17h30 > 1.92 €	1.77 € (2ème enfant)	1.49 € (3ème enfant)
------------------------	----------------------	----------------------

17h30 à 18h30 > 1.92 €	1.77 € (2ème enfant)	1.49 € (3ème enfant)
------------------------	----------------------	----------------------

**Précise** que toute heure commencée est due

Copie de la présente sera transmis à M. le Percepteur.